

RAPPORT DE VISITE D'ÉTUDE

Analyser le fonctionnement de l'unité nationale de réduction de la violence en Irlande

Dates de mission : du 25 au 27 octobre 2022

Participants et co-rédacteurs de ce rapport :

- Mme Céline BONNET, psychologue chargée de formation en psychocriminologie (Énap)
- Mme Pauline BONNET, chargée de relations internationales (Énap)
- Mme Héloïse CAILLEUX, surveillante brigadière (CP BEAUVAIS)
- Mme Agnès CHRISTOPHE, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP69)
- Mme Valentine DEHAUDT, psychologue (CP LILLE LOOS SEQUEDIN)
- Mme Maïka DIAMIN, conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP28)
- M. Cédric LE BOSSÉ, chargé de relations internationales (Énap)
- Mme Lisa NEUMAN, conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP31)
- Mme Marie PELTIER, apprentie chargée de relations internationales (Énap)
- Mme Cécile RAMBOURG, enseignante-chercheuse (Énap)
- M. Raphaël REMY-DUMORTIER, lieutenant pénitentiaire (CP BOURG EN BRESSE)
- Mme Marine ROIZANT, cheffe des services pénitentiaires (CP MEAUX CHAUCONIN NEUFMONTIERS)
- Mme Emilie VANNUCCI, directrice des services pénitentiaires (MA NICE)

Sigles utilisés :

CBU	<i>Challenging Behaviour Unit</i> (unité pour comportements problématiques)
COC	<i>Closed Observation Cell</i> (cellule d'observation)
CSC	<i>Closed Supervision Unit</i> (cellule disciplinaire)
ILSU	<i>Independent Living Skills Unit</i> (unité dédiée aux habiletés sociales)
IPSC	<i>Irish Prison Service College</i> (École pénitentiaire d'Irlande)
NVRU	<i>National Violence Reduction Unit</i> (unité nationale de réduction de la violence)
SOP	<i>Standard Operating Procedures</i> (document de procédures opérationnelles standard)
TIC	<i>Trauma Informed Care</i> (prise en charge basée sur la prise en compte du traumatisme).
VDP	<i>Violent And Disruptive Prisoner</i> (Individus avec un haut potentiel violent et disruptif)

1. Contexte et objet de la visite d'étude

Dans le cadre de sa coopération bilatérale avec l'Énap, l'École Irlandaise des services pénitentiaires IPSC (*Irish Prison Service College*) a organisé une visite d'étude sur le fonctionnement de l'Unité nationale de réduction de la violence (NVRU - *National Violence Reduction Unit* – cf. descriptif) pour 13 personnels français. Le fonctionnement de cette unité fut découvert à l'occasion du projet européen porté par le réseau EPTA dont faisait aussi partie l'Énap.

2. Présentation de l'administration pénitentiaire irlandaise

Le *Irish Prison Service* dépend du ministère de la Justice. Il est dirigé par le directeur général appuyé de cinq directeurs.

En 2013, le nombre de personnes détenues était de 4.068. En 2022, ce nombre s'élève à 4.200 (pour une population de 5 millions d'habitants). Il existe en Irlande 12 prisons dont une pour les détentions de haute sécurité, deux centres ouverts, une institution pour mineurs, et un établissement « semi-ouvert ».

Depuis, 2002, l'Irlande s'est dotée d'un « Service d'inspection des prisons ». L'*Inspector of prisons* est en charge de procéder sur instruction du gouvernement, à la vérification du fonctionnement des lieux de détention

administrés par l'*Irish Prison Service*, notamment sous l'angle du respect de la dignité de la personne humaine.

Les surveillants pénitentiaires sont formés par l'IPSC sur 12 semaines (6 semaines à Portlaoise sur l'IPSC et 6 semaines de formation pratique sur le terrain au centre de formation de la prison de Wheatfield).

Les prisons irlandaises fonctionnent toutes sur la base d'un régime différencié sur trois niveaux (basique, standard et avancé).

Le régime « basique » :

- Trois appels téléphoniques par semaine¹.
- 7€50 par semaine (montant variable en fonction des établissements).
- Un parloir avec les proches par semaine et un nombre illimité d'entretiens avec les intervenants (aumônier, psychologue, etc.).

Le régime « standard » :

- Un appel téléphonique par jour.
- 12€ par semaine.
- Un parloir avec les proches par semaine et un nombre illimité d'entretiens avec les intervenants (aumônier, psychologue, etc.).
- Les personnes détenues ont droit aux DVD, CD, console de jeux en cellule.
- Un accès plus large aux articles de cantine.

Le régime amélioré

- Deux appels téléphoniques par jour.
- 15 € par semaine.
- Deux parloirs avec les proches par semaine et un nombre illimité d'entretiens avec les intervenants (aumônier, psychologue, etc.).
- 14 appels par semaine.
- Plein accès aux articles de cantine.
- Accès à un espace partagé dédié avec de meilleures conditions (jeux, mobilier, cuisine, équipements).
- Priorité d'attribution de meilleures cellules (lorsqu'elles existent, de cellules individuelles).

¹ De manière générale (quel que soit le régime), les personnes détenues bénéficient gratuitement de 6 minutes par appel avant une interruption automatique. Les numéros de téléphones enregistrés sont fournis par les personnes détenues, vérifiés par la direction qui contacte le détenteur du numéro pour s'assurer de son accord. Si celui-ci ne souhaite plus être contacté, il prend attache avec la direction qui supprime immédiatement le numéro.

- Plus de temps à l'extérieur de la cellule.
- Accès plus long aux loisirs communs.
- Accès plus fréquent aux douches.
- Meilleur accès au gymnase.
- Repas en commun dans la salle partagée.

Tous les deux mois, les niveaux sont réévalués. Pour atteindre le niveau « amélioré », il faut être « actif » en détention. Par être « actif », ils entendent avoir un bon comportement en détention mais aussi prendre part aux différentes activités et formations proposées dans l'établissement.

3. Présentation des établissements pénitentiaires de Cloverhill et Wheatfield

Lors de cette visite d'étude, le groupe de participants a visité deux établissements pénitentiaires de moyenne sécurité à Dublin et un établissement pénitentiaire de haute sécurité (Midlands, à Portlaoise) intégrant l'unité nationale de réduction de la violence (NVRU). Avant de s'intéresser au dispositif NVRU, nous allons ici présenter les établissements de détention classique.

a. Visite de la prison de Cloverhill

Il s'agit d'un établissement de 421 lits, accueillant au moment de notre visite 431 hommes détenus, principalement des prévenus. La prison de Cloverhill ne compte aucun AICS qui sont systématiquement transférés sur deux établissements dédiés (les prisons de Arbour Hill et de Midlands).

Cloverhill connaît une surpopulation, qui s'est accrue depuis la fin du COVID avec la reprise de l'activité des tribunaux. La majorité des cellules est triplée. Un 4^e matelas est parfois ajouté au sol. Cette surpopulation entraîne un certain nombre d'incidents violents. Récemment cinq incidents sérieux se sont produits, dont deux avec un pronostic vital engagé.

L'architecture du site est de modèle victorien avec cinq ailes organisées autour d'une rotonde.

Les détenus arrivants font l'objet d'une période d'observation dans un quartier dédié (aile A) avec des entretiens avec l'officier du secteur et l'infirmière. Il leur est remis un kit (hygiène et denrées). Pendant leur premier mois de détention, tous les détenus doivent porter un uniforme (pantalons gris et sweat vert).

Concernant le fonctionnement de la détention classique, les repas ne sont pas apportés en cellule mais ils se rendent par groupe (au maximum quatre cellules en même temps pour garder une supériorité numérique sur les détenus en cas de difficulté) en bout de courserie où se trouve une sorte de cantine ("*catering area*", où ils récupèrent leur repas avec plateau).

Récemment, l'établissement s'est doté de 29 cabines d'appel vidéo destinées aux échanges avec les proches et aux audiences auprès des tribunaux. Le dispositif était le seul possible pendant la période de Covid et est désormais institué.

Pour les personnels, ce dispositif permet un gain de temps (réduction des transferts, des mouvements visiteurs...), une réduction des risques de trafic de drogue, d'agression, de pression sur les familles, etc.

Les personnels insistent sur la problématique du trafic de drogue et le phénomène d'overdose en détention, ils nous rapportent déplorer trois décès par overdose (principalement cocaïne et amphétamines) depuis le début de l'année 2022.

Les personnels nous expliquent que les détenus préfèrent ce mode de contact à distance car la zone parloir en présentiel est un lieu collectif, sans box individuels ni dispositif intégral de séparation, ce qui crée beaucoup de bruit. Cela leur permet également de voir toute leur famille devant l'écran (sans limite de nombre de personnes) et l'environnement familial (maison, jardin, animaux...).

Par ailleurs, les parutions devant les tribunaux se font plus généralement à distance, à trois exceptions près (parution devant un jury, mise en accusation et pour recevoir les preuves de la police). Qu'il s'agisse de visites en présentiel ou à distance, chacune dure 30 minutes.

Le nombre de visites hebdomadaires dépend du régime de détention du détenu.

Espace socio-culturel

Au sein de l'établissement de Cloverhill, nous avons pu visiter un espace socio-culturel qui propose différentes activités (cours de musique, anglais etc.). Dans le cadre d'un partenariat avec la Croix Rouge, l'espace a mis en place un système de « détenu formateur » sur un certain nombre de thématiques (formation aux premiers secours, prévention des overdoses etc.). Les détenus répondent à un appel à candidatures pour devenir formateur (le dernier a obtenu 37 candidatures pour 20 places). Le processus de formation de ces « formateurs » permettrait de créer un sentiment de communauté et de rompre la séparation entre détenus, personnels et intervenants. D'après l'équipe en place, les détenus sont davantage réceptifs à un enseignement par des codétenus que par un intervenant extérieur ou un personnel. Une étude est actuellement menée sur l'impact de ce dispositif.

Unité de prise en charge des détenus présentant des troubles psychiatriques

L'aile D reçoit des détenus ayant un trouble psychiatrique pouvant entraîner des problèmes comportementaux. Il s'agit d'une modalité de gestion

spécifique de ces profils, faute de place suffisante en hôpital psychiatrique pour ces détenus.

L'unité se compose de 35 détenus, en moyenne deux par cellule. Deux personnels de santé sont présents à temps plein sur cette unité, ainsi qu'une équipe dédiée de surveillants, qui bénéficient d'une journée de formation sur les psychopathologies.

Les personnes détenues sont encadrées et encouragées à nettoyer leur cellule, de sorte à développer une « communauté thérapeutique ».

Cette unité comporte des cellules classiques ainsi que deux autres types :

- CSC (*closed supervision cell*) : cellule utilisée à titre disciplinaire. Le recours à cette cellule est réduit au maximum car les personnels tiennent d'abord compte de la pathologie de l'individu avant de le sanctionner.
- CoC (*closed observation cell*) : cellule d'observation, pour le risque suicidaire.

Chaque semaine, une évaluation est réalisée entre les personnels de l'unité, les psychiatres et le psychologue. L'équipe médicale tient au secret médical et ne communique pas d'informations à caractère médical. Par contre, elle donne les informations nécessaires aux personnels pour établir les mesures de sécurité adaptées (par exemple, si le détenu a arrêté son traitement). Les personnels interrogés déclarent ne pas avoir besoin de connaître la pathologie pour savoir comment agir avec eux. Il en va de même pour les motifs d'incarcération.

Il est possible de mettre en place des gestions spécifiques et individualisées en fonction des profils. L'équipe a beaucoup insisté sur l'importance de la relation positive et de la sécurité dynamique dans la prise en charge quotidienne.

b. Visite de la prison de Wheatfield

La visite de la prison a débuté par le centre de formation, situé dans ses murs. En effet, même si les six premières semaines de la formation initiale des personnels se déroulent à l'ISPC de Porlaoise, la formation se poursuit sur six semaines à Wheatfield, mêlant théorie et pratique. Par ailleurs, chaque élève se rend une journée par semaine dans son futur établissement d'affectation.

Deux ou trois tuteurs accompagnent les élèves. Le centre connaît un faible taux d'échec et met en avant sa volonté d'accompagner individuellement chacun pour prendre en compte ses difficultés. Le volume des groupes permet cette prise en charge individualisée (une vingtaine d'élèves).

De plus, la formation est très progressive: les agents n'ont pas de rôle opérationnel y compris pendant ces six semaines à Wheatfield.

La part dédiée aux techniques d'intervention existe toujours, mais l'évolution des pratiques professionnelles depuis une quinzaine d'années nécessite de trouver le juste positionnement professionnel. En effet, la formation a évolué en mettant le focus sur la communication, les pratiques restauratives, la sensibilisation aux droits de l'Homme. L'école se base beaucoup sur les retours/difficultés rencontrées par les précédentes promotions pour réajuster la formation.

Après la visite du centre de formation, nous avons visité la prison. Elle se compose en réalité de deux structures :

- Une ancienne, à l'architecture à « l'américaine » (un couloir central et des unités parallèles)
- Une plus récente, sur le modèle panoptique observé à Cloverhill

La prison héberge 575 personnes détenues prévenues et condamnées.

L'établissement compte un agent pour 25 à 30 détenus.

La séparation des prévenus et condamnés n'existe pas, pas plus que celle des moins de 21 ans, ou celle opérée en fonction des catégories (criminelles et correctionnelles). Il peut arriver que des peines très longues soient affectées dans le même établissement que des condamnées courtes peines voire des prévenus.

Le Directeur indique néanmoins qu'une attention est portée à ce sujet. En fin de visite, il a fait part des difficultés liées aux séparations dues aux problématiques de clans, et aux risques de représailles.

Nous avons pu observer deux ailes de confiance :

- Une première aile avec kitchenette, espace de convivialité, billard. Les détenus affectés ici sont dans un régime de confiance (cf. régime amélioré) et travaillent.
- Une autre aile consacrée aux habiletés sociales (*Independent living skills unit* - ILSU) : cette aile est consacrée aux très longues peines, qui sont à 18 mois de leur libération et adoptent un comportement compatible. Lors de notre visite, nous avons pu observer un détenu dans la « *catering area* » (= cantine) et les autres circuler librement dans les espaces collectifs. Les portes des cellules étaient ouvertes.

Nous avons également visité l'aile regroupant les détenus qui posent des difficultés de gestion : la CBU (*challenging behaviour unit*).

Les profils affectés peuvent à la fois présenter des problématiques psychiatriques et disciplinaires. La volonté affichée consiste à les écarter de la détention ordinaire pour mieux les gérer et tenter de répondre à leur problématique.

Le régime est très restrictif, puisque dans cette unité, ils n'ont pas accès au tabac, au sport, à l'école. Ils ne sortent de cellule que 2h par jour. Il n'y a pas de durée d'affectation sur cette unité. Les agents forment une équipe dédiée mais ils ne restent pas très longtemps au regard de l'usure induite par ce type de gestion.

L'affectation sur cette unité se fait sur décision du Directeur dans le cas de problématiques comportementales et sur décision du médecin dans le cas de problématiques médicales.

En bout de course, l'unité comporte des *closed supervision unit*, c'est à dire des cellules disciplinaires : l'affectation à titre préventif ne peut dépasser trois jours. Au-delà de ce délai, il faut une motivation spéciale et l'accord du ministère de la justice. Nos échanges nous font comprendre que les recours à cette cellule au-delà des trois jours sont très rares.

L'aile comporte également une cellule d'observation au titre de la prévention du risque suicidaire. Une dotation vestimentaire est fournie en cas d'affectation (il ne s'agit pas d'une dotation déchirable comme la DPU, mais plutôt un tissu assez lourd et réputé ne pouvant permettre de faire de lien).

La visite de la détention normale nous permet de voir une aile « classique » (environ 79 détenus), notamment au moment du repas du soir, où ils se rendent à l'espace dédié pour récupérer leur repas avant de rejoindre leur cellule.

Les parloirs sont sans vitre de séparation, mais toujours dans une salle commune (pas de box individuels). Le détenu et son visiteur sont séparés par une table.

4. L'unité nationale de réduction de la violence (NVRU)

a. Genèse de la NVRU

La violence n'avait pas été jusqu'en 2016 repérée comme un sujet majeur de préoccupation mais face à l'augmentation d'incidents graves, une réflexion a été entamée pour endiguer un phénomène qui pouvait potentiellement mettre à mal l'organisation des ressources humaines et la gestion de la détention avec un risque de « contagion » auprès des autres personnes détenues.

Sur ces constats et ces besoins émergents, l'administration pénitentiaire irlandaise entreprend des voyages d'études au Royaume Uni (2016-2017) pour s'inspirer de nouvelles pratiques et élaborer une stratégie de prise en charge des personnes détenues violentes. Ces études aboutissent en 2018 avec l'ouverture en juillet d'une unité dédiée, d'une capacité de neuf places.

L'Unité Nationale de Réduction de la Violence (NVRU) vise la prise en charge d'individus avec un haut potentiel violent et disruptif (*violent and disruptive prisoner* ou VDP).

Elle s'appuie sur plusieurs constats :

- 1) L'approche sécuritaire amplifie les phénomènes de violence au lieu de les réduire : chez la population pénale par des transferts disciplinaires qui font perdre des repères, des gestions contraignantes qui alimentent un sentiment de persécution et chez les personnels qui peuvent répondre à la violence par la violence.
- 2) Ce type de gestion tend à développer la paranoïa et les troubles psychiatriques chez les personnes détenues.
- 3) La violence des détenus a un impact fort sur les personnels de surveillance avec des conséquences sur leur santé physique et mentale (arrêt maladie longs, burn-out).
- 4) Il semble nécessaire de rationaliser les moyens en centralisant en un seul lieu les personnes repérées avec un haut potentiel disruptif (coût des dégâts matériels et coût RH).

Suite aux voyages d'études préparatoires au Royaume-Uni réalisés par l'administration pénitentiaire irlandaise, il est apparu que le changement de culture était nécessaire (« prendre en considération la personne avant ses actes et les causes de son mal-être avant les conséquences en actes »). L'approche relationnelle s'impose comme le cœur de la méthodologie de la prise en charge, en opposant à la violence la constance dans le positionnement des personnels, par la bienveillance et l'écoute active.

Par ailleurs les études irlandaises en psychologie menées sur la population carcérale font apparaître que 67% des personnes détenues ont un vécu traumatique et les études sur les personnes les plus violentes démontrent le vécu d'au moins cinq traumatismes majeurs dans l'enfance (abus sexuel, parents défaillants, toxicomanie, violences intrafamiliales...).

L'environnement carcéral participe à raviver les traumatismes, notamment dans les situations les exposant à la frustration ou à l'humiliation et au sentiment de contrôle abusif de la part de l'institution. Ces vécus entraînent une perte de confiance en l'autre et en eux-mêmes dans un univers les privant de toute responsabilité, de toute intimité, ce qui peut en outre réveiller des traumatismes d'hyper contrôle.

En partant de ces postulats, il a été décidé de créer un environnement respectueux, rassurant, garantissant de bonnes relations avec des personnels incarnant ces points tout en faisant autorité sur eux.

L'unité a quatre objectifs :

- Réduire la violence.
- Améliorer la santé psychologique et les attitudes prosociales des personnes détenues.
- Améliorer la confiance des personnels qui travaillent avec les VDP.
- Améliorer l'efficacité, le coût et la qualité des services.

b. Le fonctionnement de la NVRU

Le groupe de participants a visité la NVRU, implantée dans la prison de Midlands. Prévue pour neuf personnes détenues, celle-ci prend actuellement en charge six personnes détenues dont deux ayant commis des meurtres en détention.

La spécificité de cette unité réside notamment dans une codirection innovante composée d'un directeur des services pénitentiaires (*governor*), qui gère les aspects opérationnels et sécuritaires et d'une psychologue qui supervise la méthodologie des prises en charge. Ils ont la même autorité sur l'unité et s'assurent de décisions consensuelles qui seront ensuite discutées avec l'équipe.

Actuellement, l'équipe de la NVRU est composée de 20 personnels pénitentiaires (au lieu des 22 postes prévus) et une psychologue (au lieu des deux postes prévus).

La sélection des personnes détenues

Un formulaire d'affectation est renseigné par le directeur de l'établissement d'origine, appuyé par des rapports médicaux et psychologiques et des rapports disciplinaires, des observations du terrain.

Un comité d'évaluation spécifique à la NVRU étudie la recevabilité du dossier. Celui-ci peut être refusé s'il s'agit de détenus présentant des troubles psychiatriques ou de détenus ne répondant pas aux critères liés à la violence : succession d'actes de violence, ou violence grave envers les personnels ou les autres détenus.

Si le dossier est validé par le comité, une phase d'évaluation débute, d'une durée de 4 à 12 mois au sein de la NVRU. Durant cette phase, la personne détenue se voit expliquer le principe de la prise en charge et son programme par l'équipe de direction et l'agent pressenti comme futur référent. Cette rencontre a pour but d'établir un premier contact pour poser les bases d'une relation de confiance. À l'issue de cette phase, un rapport est rédigé, qui a pour but de vérifier que la personne répond toujours aux critères. Dans le cas contraire, le rapport comporte des recommandations de prise en charge à l'intention de l'établissement d'origine sur lequel la personne détenue est réaffectée.

Si les conditions sont bien réunies, la personne détenue passe en phase d'intervention qui comprend un programme de soins et de prise en charge. Le parcours et le profil de la personne détenue sont présentés à l'ensemble de l'équipe pour garantir une individualisation poussée de son accompagnement.

Son affectation en NVRU ne fait pas l'objet d'une durée déterminée dans le temps. Sa sortie du dispositif est actée lorsque l'intéressé arrive en fin de peine ou lorsque son comportement quotidien permet d'envisager un retour en détention ordinaire.

Principes fondamentaux de la prise en charge

La période d'évaluation permet d'établir les conséquences comportementales des traumatismes vécus, notamment pendant l'enfance. Il est important pour l'ensemble de l'équipe de placer l'approche traumatique au cœur des interactions, quel que soit le personnel impliqué.

Cette approche est formalisée par un document de procédures opérationnelles standard (SOP). Ce document liste les cinq besoins qui permettent de contrebalancer les traumatismes ainsi que les quatre principes opérationnels permettant de garantir des interactions calmes pour créer un environnement sécurisant pour les personnes détenues. Ce principe d'un suivi des personnes basé sur la prise en compte des traumatismes est appelé *Trauma Informed Care* (TIC).

Les cinq besoins sont :

- Se sentir en sécurité.
- Garantir le libre arbitre.
- Permettre une relation collaborative intervenants/personne détenue.
- Instaurer une relation de confiance.
- Favoriser le développement personnel.

Les quatre principes opérationnels sont :

- Réaliser la profondeur du traumatisme.
- Reconnaître les symptômes dans le quotidien dus au traumatisme.
- Créer un environnement sécurisant.
- Faire barrière aux situations qui réactivent le traumatisme.

Chaque personne détenue fait l'objet d'un tableau de synthèse résumant tous ses facteurs de risques, consultable par l'ensemble des personnels, par exemple les dates d'anniversaire qui pourraient réactiver un traumatisme ou de façon plus générale tous les déclencheurs identifiés. Chaque geste professionnel est pensé dans cette perspective (par exemple, le fait d'éteindre une lumière de cellule la nuit peut être un déclencheur ce qui peut amener les agents à laisser la lumière allumée toute la nuit).

La prise en charge repose sur les personnels de l'unité qui sont la clé du dispositif. Ils viennent alimenter une évaluation dynamique par leurs observations et leurs échanges quotidiens avec les personnes détenues. Celle-ci est revue chaque semaine dans le cadre d'une réunion qui permet de réexaminer le protocole d'ouverture des cellules et d'évaluer le risque.

Formation des personnels

Si les personnels tout comme les personnes détenues se sentent en insécurité, la violence augmente. En conséquence, les agents sont formés au repérage des menaces et des changements, même minimes. En préalable au recrutement, qui se fait en interne parmi les agents déjà formés, un certain nombre de critères supplémentaires sont requis :

- Un an d'expérience minimum.
- Une discipline irréprochable.
- Des compétences relationnelles avec la population pénale.
- Un intérêt pour le dispositif.
- Des tests psychométriques avec un examen émotionnel.
- Des entretiens oraux.

Le candidat visite ensuite l'unité et débute sa formation. La signature d'un contrat d'engagement d'une durée initiale de trois ans intervient après une période d'essai de trois mois.

La formation qui dure 15 jours est basée essentiellement sur le principe de suivi TIC, sur la communication, à tel point que les techniques d'intervention ne s'étudient que sur un seul des 15 jours de formation. La formation traite également des protocoles d'ouverture de porte.

La formation continue est assurée dans le cadre de RETEX réguliers sur la base du visionnage des images des caméras piétons portées par chaque agent et qui sont obligatoirement déclenchées lors de chaque interaction avec les personnes détenues.

Les compétences professionnelles attendues sont :

- La résilience.
- La capacité à affronter le conflit et à revenir le lendemain dans un bon état d'esprit (pratique restaurative).
- La capacité à établir une relation positive.
- La capacité à respecter le cadre précis d'action.
- La capacité à construire une relation avec ses collègues, avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire comme avec les personnes détenues.
- La capacité à faire preuve d'objectivité et de clarté sur les situations, c'est à dire savoir prendre du recul et analyser des situations

conflictuelles en essayant de rester neutre et prendre en compte tous les éléments à disposition.

- La capacité à être autonome et à assurer sa sécurité.
- La capacité à créer des liens de confiance avec la population pénale, ce qui signifie savoir faire preuve d'empathie, prendre le temps nécessaire à la résolution d'une situation de crise.

Les caractéristiques personnelles attendues sont :

- Le sens de l'empathie.
- La compassion.
- L'ouverture d'esprit.
- La flexibilité.
- La capacité à prendre soin de soi.
- La capacité à surveiller son langage.
- La capacité d'écoute de ses émotions.
- La capacité à rendre compte.
- La capacité à gérer l'inconnu.
- L'ouverture à la critique.

Compte tenu d'un environnement exigeant et générateur de stress, l'administration pénitentiaire irlandaise est particulièrement attentive à la protection de ses agents contre les risques psycho-sociaux. Cette vigilance se traduit par une vérification annuelle de l'état de santé physique et mentale des agents, par l'évaluation de leur qualité de vie professionnelle et par la mise en avant de leur réussite individuelle pour les valoriser.

Les effets de cette politique volontariste se traduisent par une baisse des burn-out, de l'épuisement professionnel, des arrêts maladie et de l'absentéisme. Les agents témoignent d'un sentiment accru de bien-être au travail.

Les indicateurs de performance évalués

Les quatre objectifs stratégiques font l'objet d'une évaluation annuelle :

Objectif 1 : Réduction des violences et blessures sur les personnels. Les indicateurs démontrent une baisse significative du nombre de violences et blessures sur personnel, la dernière datant de plus d'un an.

Objectif 2 : Améliorer la santé psychologique, le bien être, les attitudes prosociales. Les données récoltées notent que le temps passé hors cellule a augmenté et que le niveau de sécurité a pu baisser.

Objectif 3 : Améliorer les compétences, la confiance et les attitudes des personnels qui travaillent avec des personnes détenues complexes. Le nombre de formation et d'évaluation annuelles, ainsi que la fidélisation des agents sur l'unité en sont les indicateurs. La durée moyenne de présence sur le secteur est de 26 mois (les agents signent un contrat de trois ans).

Objectif 4 : Améliorer l'efficacité, le rapport coût/bénéfice et la qualité du service. La centralisation des ressources entraîne une baisse significative des coûts de prise en charge (mobilisation RH maîtrisée, dégradation mobilière évitée dans les détentions ordinaires).

Des perspectives d'amélioration de la prise en charge des personnes détenues violentes et disruptives ont été identifiées. Les responsables NVRU souhaiteraient augmenter et diversifier les activités proposées et favoriser l'accès à plus d'autonomie dans la vie quotidienne.

La question de l'évaluation du dispositif fait l'objet d'une attention particulière. Pour les responsables de la NVRU, le succès du dispositif repose à la fois sur la collecte de données permettant de vérifier que les objectifs sont atteints et sur la philosophie du dispositif. Celle-ci étant illustrée par deux points essentiels :

- Des pratiques professionnelles déterminées par des interactions et une individualisation de la prise en charge à travers le prisme des conséquences du traumatisme du détenu.
- La codirection de l'unité par un binôme psychologue/directeur pénitentiaire.

c. Visite de l'unité NVRU : application opérationnelle

Architecture

L'unité NVRU se situe dans une aile dédiée de la Prison de Midlands. Elle se constitue de neuf cellules de détention, d'une cellule « tampon » (afin d'y placer les personnes détenues en proie à un accès de violence) et d'une cellule d'isolement (utilisée dans le cadre de la prévention du suicide). La spécificité de cette cellule est d'être capitonnée et d'avoir une porte transparente afin d'avoir une visibilité constante sur la personne détenue en crise.

Il existe deux types de cellules de détention : les portes vertes étaient initialement prévues pour l'évaluation des personnes détenues et les portes jaunes étant dédiées à la prise en charge. Notons que cette distinction n'est plus possible à ce jour du fait de la montée en charge de l'effectif. Sur le montant de chaque porte est affiché le niveau de gestion ainsi que la liste des effets autorisés en cellule.

Dans l'unité se trouvent :

- Deux cours de promenade dédiées à la NVRU ;
- Les box parloirs et les box entretiens composés d'une grille et d'un hygiaphone amovibles ;
- Une salle d'activités composée d'une cuisine équipée avec un rideau métallique pouvant être fermé afin d'en interdire l'accès en fonction du

niveau de dangerosité du détenu (four, cuisinière, machine à café, frigo, toaster), d'une télévision, de nombreux DVD, une console de jeux avec les jeux (qui ne peuvent pas être empruntés), deux poufs, une table et quatre chaises fixées au sol ;

- Un téléphone sur la coursive ainsi qu'un téléphone par cour de promenade ;
- Une visiophonie dans un box entretien (pour les audiences avec le magistrat ainsi que pour contacter la famille).

L'unité se compose également d'un bureau pour les personnels de surveillance. Celui-ci comporte :

- Plusieurs tableaux reprenant la gestion des personnes détenues (activités, niveau de prise en charge, régime alimentaire, rendez-vous parloirs, rendez-vous psychologiques, nombres de mouvements dans la journée, nom du surveillant référent, etc.) ;
- Le report de toutes les caméras de l'unité (coursive, cours de promenade, parloirs, salle de musculation, salle d'activité, box d'entretien, etc.). Un agent est affecté à ce poste toute la journée. La direction a également accès à ce report caméra.
- Tous les moyens de communication : émetteurs-récepteurs, caméra piétons, interphonie des cellules.
- Les postes de travail des agents avec notamment un ordinateur afin d'y recenser toutes les informations collectées dans la journée (documents partagés concernant chaque personnes détenues).

Fonctionnement

Chaque ouverture de porte et chaque interaction avec la personne détenue sont systématiquement filmées via les caméras piétons. Les vidéos ainsi récoltées servent pour les débriefings, de preuve en cas d'incident mais également de support pédagogique dans le cadre des formations pour améliorer et valoriser les pratiques professionnelles. Les activités sont accessibles de 9h30 à 12h, de 14h15 à 16h et de 17h15 à 19h. En conséquence, les personnes détenues ont droit à 5h d'activités par jour. Le personnel de surveillance priorise chaque jour une personne détenue différente pour le choix de l'activité ainsi que son créneau. Si un créneau est vacant, une personne détenue peut bénéficier de plus de temps d'activité.

Le petit-déjeuner est servi à 8h, le déjeuner à 12h et le dîner (composé d'un thé et d'un en-cas) à 16h30.

Régimes de détention

La NVRU applique deux régimes de détention : basique et standard, alors que les détentions ordinaires irlandaises comptent 3 régimes : basique, standard, améliorée.

En fonction du comportement de l'individu, une réévaluation est effectuée tous les vendredis matin par l'équipe pluridisciplinaire. Tout incident peut engendrer la suppression de visites avec la famille.

Gestion par niveaux

Six niveaux de gestion sont appliqués au sein de la NVRU : le niveau le plus sécuritaire impose une ouverture de porte à cinq agents plus un gradé ainsi que le menottage systématique, via le passe-menottes, de la personne détenue de la sortie de la cellule jusqu'à destination. Le niveau le moins sécuritaire impose une ouverture à deux agents plus un gradé sans menottage. La palpation ainsi que le passage du détecteur manuel de métaux sont systématiques peu importe le niveau. Les gestes sécuritaires sont définis par des protocoles de techniques d'intervention apprises lors de la formation initiale.

En fonction du niveau de gestion dans lequel elles se situent, lors de la visite l'ensemble des personnes détenues étaient au plus haut niveau de sécurité :

- Les personnes détenues ont accès à la promenade, à la salle de musculation ainsi qu'à la salle d'activités. Néanmoins, les détenus soumis aux niveaux de gestion les plus sécuritaires ne bénéficient pas de l'accès à la cuisine, fermée par le rideau métallique. De plus, chaque incident peut entraîner la suppression d'une ou plusieurs activités.
- La cellule se compose d'une porte et/ou d'une grille, chacune équipée d'un passe-menotte. La grille (niveaux sécuritaires élevés) comporte également un passe-plateau pour la distribution des repas notamment.
- La télévision est sous globe dans les cellules les plus sécuritaires mais ne l'est pas dans les autres. Ainsi, l'individu peut y brancher sa console ou autre.
- Les box d'entretiens et de visites comportent des éléments sécuritaires tels qu'un hygiaphone et une grille. Les deux sont amovibles et peuvent être utilisés ou non, indépendamment, en fonction du niveau de gestion ou d'une suspicion de trafic ou d'un passage à l'acte violent sur le visiteur ou l'intervenant.

De manière générale, les personnes détenues se voient attribuer des tâches quotidiennes pour l'entretien de l'unité (lessive, nettoyage des salles d'activités et de la cursive, etc.).

Conclusion

Si la création de la NVRU a effectivement permis une économie de personnel et une meilleure prise en charge dans la gestion des personnes détenues dites violentes, l'application sur le terrain se révèle complexe du fait d'un manque de personnel (notamment d'une psychologue dont le rôle est fondamental dans l'optimisation de la prise en charge), de profils incompatibles avec un mode de vie collectif, d'une structure trop petite et d'un manque de partenaires extérieurs. La réalité du terrain a un impact sur l'application fidèle de la doctrine initiale malgré l'investissement fort de l'équipe en place.

Pour conclure, ce modèle semble difficilement applicable en France pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les personnes détenues au sein de la NVRU y sont pour une durée indéterminée à l'inverse des UDV en France qui encadrent très strictement le temps passé au sein de l'unité. Depuis l'ouverture de la NVRU en 2018 les mêmes personnes y sont détenues et aucun retour en détention ordinaire n'a été envisagé ou n'a été possible. Également, trois personnes détenues ont été libérables pendant leur temps à la NVRU : il y a donc eu trois sorties sèches, sortie que l'administration pénitentiaire française essaye autant que possible d'éviter grâce, notamment, aux programmes de préparation à la sortie, aux centres de semi-liberté ou aux structures d'accompagnement à la sortie (SAS). Deux des trois personnes libérées ont récidivé dans les quelques mois de leur sortie et sont directement retournées à la NVRU. À l'inverse de l'UDV, la NVRU semble être un véritable régime de détention.

En outre, la prise en charge au sein de la NVRU ne paraît pas applicable en France d'abord pour des raisons architecturales, puis en raison de la philosophie de suivi. Au niveau architectural, la NVRU se distingue du reste de la détention étant donné qu'il n'y a pas de coursive : les cellules sont toutes du côté droit de l'unité de façon à sécuriser les déplacements. En effet, lors d'un déplacement, la personne détenue avance menottée en première ligne, suivie de six personnels de surveillance (en fonction du régime de sécurité appliquée) de la sorte que ses mouvements sont limités dans l'espace. De plus, la NVRU ne propose aucun suivi de probation et de réinsertion (mis à part une rencontre avec un personnel de probation, considéré comme un partenaire et non un personnel pénitentiaire) : en France, les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation ont une place essentielle au sein de l'UDV.

Néanmoins, si une pratique théorique semble particulièrement intéressante et envisageable à transposer en France, il s'agit de la prise en charge psychologique. Premièrement, la NVRU est cogérée par un directeur pénitentiaire et par une psychologue : ils sont à égalité quant à la prise de

décision au sein d'unité. Un personnel français qui a participé à la visite témoigne que « la direction bicéphale directeur pénitentiaire/psychologue qui oblige à la prise en compte du profil psychologique autant que des aspects sécuritaires » est une bonne pratique qui mériterait d'être transposée en France.

Deuxièmement, la théorie prévoit la prise en compte du traumatisme à travers un suivi psychologique régulier (prise en charge non réalisée pour le moment en raison du poste de psychologue vacant depuis l'ouverture de l'unité). Actuellement, seule la psychologue directrice assure ce suivi en parallèle de la gestion de la NVRU. Ainsi, un participant à la visite d'étude affirme « qu'une prise en charge plus axée sur le volet psychologique ainsi que l'analyse des traumatismes qui remonteraient à l'enfance » est un axe qui pourrait être transposé en France. Également, les personnels de surveillance qui interviennent au sein de cette unité sont sensibilisés à l'aspect psychologique : selon plusieurs participants français à la visite d'étude, cette formation spécifique à la NVRU et aux aspects psychologiques est particulièrement instructive et semble d'autant plus pertinente à transposer.

En complément, la sélection des personnes détenues affectées au sein de la NVRU est très approfondie et sélective : elle repose sur des critères rigoureux qui ne sont pas ajustables. Ainsi, seules les personnes qui font preuve d'une violence répétée sont présentes au sein de l'unité. Un personnel pénitentiaire français souligne que « l'Irlande opère une sélection par un comité avec une évaluation psychologique en amont ce qui permet d'écarter certains profils ». Cette pratique est intéressante dans le sens qu'elle limite l'accès à l'unité aux profils les plus violents.

Ainsi, cette visite d'étude a permis aux personnels français d'analyser la pratique irlandaise de prise en charge des détenus violents et de procéder à une analyse rétrospective de leurs propres pratiques professionnelles.